

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR



MAIRIE
DE
GASVILLE-OISEME
28300

ARRETE
portant **RETRAIT** de **DELEGATION** de **FONCTIONS**
au **TROISIEME ADJOINT**

Monsieur **BAILLEUX Grégoire**

La Commune de **GASVILLE-OISEME** (Eure et Loir),

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

VU l'article L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que "Les délégations données par le maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées."

VU la délibération n° 20-0918 du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020, portant élection de **M. BAILLEUX Grégoire** en qualité de 3^{ème} Adjoint au Maire,

VU l'arrêté n° 2020-0920 du 29.09.2020 portant délégation de fonctions à **M. BAILLEUX Grégoire**,

ARRETE

ARTICLE 1 : La délégation donnée à **M. BAILLEUX Grégoire**, 3^{ème} Adjoint, par l'arrêté susvisé est rapportée. Toutes les délégations qui lui étaient consenties lui sont retirées à compter du 25 Août 2023.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et transmis au Représentant de l'Etat. Ampliation sera adressée au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Gasville-Oisème, le 25 Août 2023

Le Maire,
Romain ROUAULT



Notifié le 25 août 2023

Signature de l'Adjoint :

Publication sur le site internet de la commune :

<https://gasville-oiseme.fr> le : 28.08.2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801732-20230825-ART-230801-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/08/2023

Affichage : 26/07/2023